



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Cinquante-sixième session**

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire annoté**

**Note de la Secrétaire exécutive**

**Additif**

**Ordre du jour provisoire supplémentaire**

**I. Introduction**

1. Le 19 avril 2022, le secrétariat a reçu une demande, formulée par l'État plurinational de Bolivie au nom des pays en développement animés du même esprit, visant à inscrire un point à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA).
2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec le Président du SBSTA, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que point 18.

**II. Ordre du jour provisoire supplémentaire<sup>1</sup>**

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquante-sixième session du SBSTA, proposé après consultation avec le Président du SBSTA, se lit comme suit :
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour ;
    - b) Organisation des travaux de la session ;
    - c) Activités prescrites.
  3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
  4. Action commune de Koronivia pour l'agriculture\*.

---

<sup>1</sup> Les points communs aux ordres du jour des cinquante-sixième sessions du SBI et du SBSTA sont marqués d'un astérisque.



5. Questions relatives au Réseau de Santiago, établi dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques\*.
6. Questions relatives au programme de travail visant à relever d'urgence le niveau d'ambition en matière d'atténuation et à accélérer l'application des mesures correspondantes, visé au paragraphe 27 de la décision 1/CMA.3\*.
7. Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris\*.
8. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen :
  - a) Recherche et observation systématique ;
  - b) Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation\*.
9. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris\*.
10. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
  - a) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - d) Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - e) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
  - f) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre ;
  - g) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
11. Questions relatives à la communication d'informations et à l'examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : possibilités d'effectuer des examens volontaires des informations communiquées en application de la section IV de l'annexe de la décision 18/CMA.1, et cours de formation correspondants nécessaires pour faciliter ces examens volontaires.
12. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 2/CMA.3.
13. Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision 3/CMA.3.
14. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.
15. Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention :
  - a) Cadre à prévoir pour diverses démarches ;
  - b) Démarches non fondées sur le marché ;

- c) Nouveau mécanisme de marché.
- 16. Coopération avec d'autres organisations internationales.
- 17. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
- 18. Manifestations organisées dans le cadre du Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation\*.
- 19. Questions diverses.
- 20. Clôture et rapport de la session.

### **III. Annotations**

#### **18. Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation\***

- 4. *Rappel* : Une proposition, formulée par l'État plurinational de Bolivie au nom des pays en développement animés du même esprit, visant à inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la présente session a été reçue le 19 avril 2022. La demande était accompagnée des motifs qui sont reproduits en annexe tels que reçus.
- 5. *Mesures à prendre* : Le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre seront invités à examiner cette question et à prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriée.

## Annexe

### **Motifs donnés par l'État plurinational de Bolivie, au nom des pays en développement animés du même esprit, pour justifier l'inscription d'un point à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

*[Anglais seulement]*

On behalf of the LMDC, the Plurinational State of Bolivia is submitting this written proposal pursuant to Rule 12 of the Rules of Procedure of the COP/CMA as applied to their subsidiary bodies to add the following items to the provisional agenda of the fifty-sixth session of the Subsidiary Bodies to be held in Bonn, 6-16 June 2022.

#### **1. A joint agenda item for the SBSTA and SBI titled 'Glasgow–Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation'.**

**Rationale:** At Glasgow, Parties decided “to establish and launch a comprehensive two-year Glasgow–Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation” (para 2 of decision 7/CMA.3 on Glasgow–Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation).”

It was further decided that the work programme will be carried out jointly by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation (para 4 of the decision) and “Invites the subsidiary bodies to carry out the work programme...” (para 5 of the decision).

We have noted that in the annotated provisional agendas for the 56<sup>th</sup> SBs issued by the Executive Secretary on 28 March 2022,<sup>[1]</sup> under agenda item 2(c)(i) under ‘Mandated events’ as ‘Events under the Glasgow–Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation’ is listed.

The mandated event should, however, be undertaken in the context of continued work by the SBs to ensure that the outcomes of the work programme of the global goal on adaptation (GGA) are duly reflected in appropriate recommendations from the SBs for the consideration of the CMA.

It must be recalled that para 7 of decision 7/CMA.3, sets out the objectives of the GGA work programme, while para 9 states that the activities of the work programme should build on the work of the Adaptation Committee, while drawing “on a variety of sources of information and inputs, including national adaptation plans and adaptation communications, take into account traditional knowledge, knowledge of indigenous peoples and local knowledge systems, and be gender-responsive”.

The decision via para 13 also invited Parties to provide submissions on their views on how to achieve the objectives under the work programme;

Para 15 of the decision requests the secretariat to prepare, under the guidance of the Chairs of the subsidiary bodies, a compilation and synthesis of those submissions for consideration at the workshops and para 16 also requests the secretariat to prepare, under the guidance of the Chairs of the subsidiary bodies, a single annual report on the workshops for consideration at the sessions of the SB, coinciding with the sessions of the CMA.

Further, para 17 “Invites the SBs to report annually to the CMA, taking into account the report referred to in paragraph 16 above, on progress in implementing the work programme with a view to recommending a draft decision thereon for consideration and adoption by the CMA its fifth session (November 2023). (Emphasis added).

Since the SBs have to report annually to the CMA, it is necessary for the agendas of the SBs to have a dedicated agenda item called “Matters relating to the Glasgow-Sharm-el-Sheikh work programme on the GGA”, beginning with the 56<sup>th</sup> session of the SBs.

This means that in addition to the agenda items under 2(c)(i) in relation to the GGA work programme as a mandated event, there must also be a separate agenda item on matters relating to the GGA work programme at the 56<sup>th</sup> session of SBs.

<sup>[1]</sup> [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2022\\_1\\_adv.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2022_1_adv.pdf) This is also the case in relation to the SBSTA agenda as the GGA is a joint-item of the SBs.

---